



Refus de réintégration de la nationalité

Par **blaid**, le **26/10/2009** à **17:29**

[b]Bonjour,rnje suis né en france 20/01/1961 a nanterre france. mes parents algeriens ne avant 1962 .j'ai suivi mes parents en tant que bebe en algerie .j'ai passer ma vie en algerie .apres l'indépendance.maintenant je suis france depuis 2000 et j'ai demander la nationalite aupres de la prefecture de toulouse .depuis mai 2000.j'ai verifie au tribunal qu'il y avait une erreur j'ai depose la carte de nationalite volontairement a la prefecture.une carte de residence m'a etait delivre .j'ai depose une demande de reintegration de nationalité .je vien de recevoir un avis de refus .pour cela je vous demande une transparence sur mon cas merci

Par **chris_idv**, le **08/12/2009** à **14:17**

Bonjour,rnrnEst français l'enfant, né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né. rnrnLa simple naissance en France ne vaut attribution de la nationalité française que pour l'enfant né de parents inconnus ou apatrides, ou de parents étrangers qui ne lui transmettent pas leur nationalité. rnrnL'enfant né en France avant le 1er janvier 1994, d'un parent né sur un ancien territoire français d'outre-mer avant son accession à l'indépendance, est français de plein droit. rnrnIl en est de même de l'enfant né en France **[s]après le 1er janvier 1963[/s]**, d'un parent né en Algérie avant le 3 juillet 1962. Si un seul des parents est né en France, l'enfant peut, sous certaines conditions, répudier la nationalité française. rnrnNote : L'attribution de la nationalité française est régie par le texte en vigueur avant que l'intéressé n'atteigne sa majorité. En effet, les lois nouvelles s'appliquent aux personnes encore mineures à la date de leur entrée en vigueur.rnrnSource: http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-etranger_1296/vos-droits-demarches_1395/nationalite-francaise_5301/index.htmlrnrnComme vous êtes né le

20/01/1961 (donc avant le 01/01/1963) l'attribution de la nationalité française ne peut pas être de droit, d'où la réponse négative à votre demande de réintégration de nationalité.

Cordialement,